Province de Québec

MRC des Maskoutains

Municipalité de la Paroisse Sainte–Marie–Madeleine

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU À 19 h 30 LE JEUDI 5 JUILLET 2018 AU 405 BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.**

Étaient présents madame la conseillère Ginette Gauvin et messieurs les conseillers René Poirier, Bernard Cayer, Jean-Guy Chassé, Pascal Daigneault et René-Carl Martin.

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Madame Lucie Paquette, directrice générale, était également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2018
4. Approbation du procès-verbal – Séance extraordinaire du 14 juin 2018
5. Adoption du rapport des correspondances
6. Période de questions
7. Législation
   1. Règlement 18-483 modifiant le règlement 10-377 régissant les assemblées publiques du conseil municipal – *Adoption*
   2. Règlement 18-485 amendant le règlement de zonage 09-370 afin de modifier les usages autorisés de la zone 203 (Secteur Douville) – *Premier projet*
   3. Règlement 18-486 amendant le règlement de zonage 09-370 afin de modifier le pourcentage maximum pour l’espace bâti/terrain de la zone 505 – *Second projet*
   4. Règlement 18-487 modifiant la limite de vitesse permise du Petit rang et des rues du Moulin et du Ruisseau – *Adoption*
8. Administration générale
   1. Dépôt – Rapport budgétaire au 29 juin 2018
   2. Approbation des comptes à payer
9. Sécurité publique
10. Transport
    1. Liste des travaux de pavage 2018
    2. Appel d’offres publiques SEAO – Travaux de pavage 2018
    3. Rue des Hêtres – Installation d’un dos d’âne
    4. Abrogation d’une résolution – *Point retiré*
11. Hygiène du milieu
    1. Demande d’autorisation au MDDELCC pour le projet de la TECQ 2014-2018
    2. Projet d’égout pluvial secteur Domaine du Lac Huron – Mandat aux services d’ingénierie et d’expertise de la MRC des Maskoutains
    3. Enviro-Step Technologies Inc – Signature du contrat d’entretien des systèmes de désinfection UV des résidences isolées
    4. Ajout de bornes-fontaines 4e rang (3) et Montée du 4e rang (2) – Demande de soumissions
    5. Rapports des inspections d'installations septiques – Mandat aux services juridiques de la MRC des Maskoutains
12. Santé et Bien-être

13. Aménagement et Urbanisme

13.1 Dépôt - Rapport des permis et certificats Juin 2018

13.2 Dépôt – Procès-verbal de la réunion du CCU du 28 juin 2018

13.3 Dérogation mineure Jacques Fortier pour Cobatex Inc. – Lot 4 485 697 rue des Ostriers

13.4 Dérogation mineure Julien Gagnon pour Mario Letarte – Lot 4 485 694 rue des Hêtres

13.5 Demande d’autorisation au PIIA Construction Tola Dupuis Inc. – rue Millette / boulevard Laurier

13.6 Demande d’autorisation au PIIA Toromont Industries Ltd – 555 boulevard Laurier

14. Loisirs et Culture

14.1 Cours de yoga – Signature de l’entente

14.2 Cours de yoga et zumba plein air – Activités gratuites

14.3 Camp de jour et service de garde Été 2018 – Signature des contrats de travail des employés

14.4 Dépôt - Compte-rendu Fête de la Famille 2018

15. Varia

15.1 Groupe Scout 4e l’Avenir Inc. – Autorisation d’installer des pancartes

16. Dépôt de documents

16.1 MRC des Maskoutains – Procès-verbal séance ordinaire 11 avril 2018

16.2 MRC des Maskoutains – Procès-verbal Comité administratif 24 avril 2018

17. Période de questions

18. Levée de la séance

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 19 h 30**

**2018-07-171**

1. **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont pris connaissance de l’ordre du jour de la présente séance, et, qu’ils s’en déclarent satisfaits;

IL est proposé par monsieur René-Carl Martin appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**2018-07-172**

1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2018**

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2018 lequel a été transmis par courriel le 21 juin 2018;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2018 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale, mais en soustrayant le point 9.6.

**2018-07-173**

1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2018**

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2018 lequel a été transmis par courriel le 21 juin 2018;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2018 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.

**2018-07-174**

**5. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES**

*CONSIDÉRANT* les correspondances reçues depuis le 7 juin 2018;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont reçu une copie détaillée de la liste des correspondances;

*CONSIDÉRANT QUE* la directrice générale a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE les correspondances reçues depuis le 7 juin 2018 soient déposées aux archives de la municipalité;

QU’il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

1. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

7. Législation

**2018-07-175**

**7.1 RÈGLEMENT 18-483 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 10-377 RÉGISSANT LES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL - *ADOPTION***

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine s’est dotée du Règlement numéro 10-377 aux fins de régir les assemblées publiques de son conseil;

*CONSIDÉRANT QUE* suite à l’adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, il y a lieu d’ajuster certains articles;

*Considérant que* suite à un avis reçu du Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire en date du 14 décembre 2017, il y a lieu d’apporter certaines modifications audit règlement;

*Considérant qu*'un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 mai 2018 ;

*Considérant qu*’un projet de règlement a été présenté à la séance du 7 juin 2018 ;

*CONSIDÉRANT QUE* depuis sa présentation, le projet de règlement n’a pas été modifié;

*Considérant que* ce projet de règlement a été mis à la disposition du public, lequel a pu en obtenir copie au moins deux jours avant son adoption;

*Considérant que* l’objet et la portée de ce règlement sont de modifier certaines dispositions du règlement régissant les assemblées publiques de la municipalité afin de prévoir les règles relatives aux ajournements des séances pour absence de quorum, d’actualiser certains délais et de mettre à jour le calendrier des séances du conseil;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l’unanimité des membres présents;

D’adopter le règlement numéro 18-483 modifiant le Règlement numéro 10-377 régissant les assemblées publiques du conseil;

QU’une copie soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.

**2018-07-176**

**7.2 RÈGLEMENT 18-485 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DE LA ZONE 203 (SECTEUR DOUVILLE) – *PREMIER PROJET***

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l’aménagement de son territoire;

*CONSIDÉRANT QUE* la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

*CONSIDÉRANT QUE*le conseil municipal désire modifier les usages autorisés de la zone 203;

*CONSIDÉRANT QU*’un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 mai 2018;

*CONSIDÉRANT QUE* l’objet et la portée de ce règlement sont de modifier les usages autorisés de la zone 203 afin de retirer la classe B-3 commerces érotiques;

IL est proposé par madame Ginette Gauvin, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’adopter le règlement 18-485 amendant le règlement de zonage 09-370 afin de modifier les usages autorisés de la zone 203.

**2018-07-177**

**7.3 RÈGLEMENT 18-486 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN DE MODIFIER LE POURCENTAGE MAXIMUM POUR L’ESPACE BÂTI/TERRAIN DE LA ZONE 505 – *SECOND* *PROJET***

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l’aménagement de son territoire;

*CONSIDÉRANT QUE* la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

*CONSIDÉRANT QUE*le conseil municipal veut augmenter le pourcentage maximum pour, l’espace bâti/terrain, bâtiment principal de la zone 505 passant de 20 à 40 %;

*CONSIDÉRANT QU’*un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 mai 2018;

*CONSIDÉRANT QU’*un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 14 juin 2018;

*CONSIDÉRANT QUE* le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 5 juillet 2018 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

*CONSIDÉRANT QUE* depuis sa présentation, le projet de règlement n’a pas été modifié;

*CONSIDÉRANT QUE* ce règlement sera soumis à l’approbation des personnes habiles à voter des zones contiguës;

IL est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’adopter le second projet de règlement 18-486 amendant le règlement de zonage 09-370 afin de modifier le pourcentage maximum pour l’espace bâti/terrain de la zone 505.

**2018-07-178**

**7.4 RÈGLEMENT 18-487 MODIFIANT LA LIMITE DE VITESSE PERMISE DU PETIT RANG ET DES RUES DU MOULIN ET DU RUISSEAU - *ADOPTION***

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine peut modifier la limite de vitesse sur son réseau routier;

*Considérant qu*'un avis de motion a été donné par monsieur René Poirier lors de la séance du 7 juin 2018;

*Considérant qu*’un projet de règlement a été présenté à la séance du 7 juin 2018 ;

*CONSIDÉRANT QUE* depuis sa présentation, le projet de règlement n’a pas été modifié à l’exception de la date d’entrée en vigueur qui a été modifiée pour le 24 juillet 2018 au lieu du 11 juillet;

*Considérant que* l’objet et la portée de ce règlement sont de modifier la limite de vitesse sur le Petit rang de 80 km à 70 km et pour les rues du Moulin et du Ruisseau de 50 km à 40 km;

*Considérant que* les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement dans les délais prescrits;

*CONSIDÉRANT QUE* les dépenses reliées au présent règlement sont prévues au budget de la signalisation 2018;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l’unanimité des membres présents;

D’adopter le projet de règlement numéro 18-487 modifiant la limite de vitesse permise du Petit rang et des rues du Moulin et du Ruisseau ;

QU’une copie du règlement soit transmise à la Sûreté du Québec pour l’application de ces nouvelles dispositions.

8. Administration GÉNÉRALE

**8.1 DÉPÔT - RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 29 JUIN 2018**

La directrice générale a transmis, par courriel le 29 juin 2018, aux membres du conseil le rapport budgétaire au 29 juin 2018.

**2018-07-179**

**8.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

*CONSIDÉRANT QU*’une copie de la liste des comptes à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

*CONSIDÉRANT QUE* la directrice générale a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l’unanimité des membres présents;

D’approuver les salaires payés de 39 085.13 $, les comptes payés par chèques au montant de 6 621.36 $, les comptes payés par paiements préautorisés de 22 275.87 $ et autorise le paiement des comptes à payer de 391 498.87 $, le tout avec dispense de lecture.

9. Sécurité publique

10. TRANSPORT

**2018-07-180**

**10.1 liste des travaux de pavage 2018**

*CONSIDÉRANT QUE* le responsable des travaux publics recommande une liste de travaux de pavage pour l’année 2018, à savoir :

Rue des Cyprès - Complet 125 m

Place des Saules - Complet 75 m

Boulevard Rodrigue – rue des Pins / rue des Cyprès 50 m

Rue Brodeur (pas d’accotement) - Complet 500 m

Montée du 4e rang – Pont jusqu’à la courbe 250 m

Montée du 4e rang – # 3655 / # 3707 250 m

Rang Saint-Simon - # 680 / # 910 700 m

Rang Saint-Simon - # 580 / # 415 400 m

*CONSIDÉRANT QUE* ces travaux totalisent 2.35 km;

*CONSIDÉRANT QUE* les travaux de pavage nécessitent le rechargement des accotements sur une longueur de 3.70 km;

IL est proposé par madame Ginette Gauvin, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’autoriser les travaux de pavage et de rechargement des accotements selon la liste décrite en préambule.

**2018-07-181**

**10.2 APPEL D’OFFRES PUBLIQUES SEAO – TRAVAUX de PAVAGE 2018**

*CONSIDÉRANT QUE* le conseil a autorisé des travaux de pavage sur 2.35 km et le rechargement des accotements sur 3.70 km pour 2018;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à être exécutés font partie du réseau routier relevant de la compétence municipale;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’autoriser la directrice générale à procéder à l’appel d’offres publiques sur le site de SEAO pour les travaux de pavage et le rechargement des accotements selon la résolution 2018-07-180.

**2018-07-182**

**10.3 RUE DES HÊTRES – INSTALLATION D’UN DOS D’ÂNE**

*CONSIDÉRANT* la demande déposée et signée par les citoyens de la rue des Hêtres pour l’installation d’un deuxième dos d’âne;

CONSIDÉRANT QUE cette requête vise principalement la sécurité pour les enfants;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’autoriser le responsable des travaux publics à faire exécuter les travaux pour la pose d’un dos d’âne devant le 3389 rue des Hêtres.

**10.4 ABROGATION D’UNE RÉSOLUTION**

Point retiré

11. HYGIÈNE DU MILIEU

**2018-07-183**

**11.1** **DEMANDE D’AUTORISATION AU MDDELCC POUR LE PROJET DE LA TECQ 2014-2018**

*CONSIDÉRANT QUE* les travaux autorisés dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 sont assujettis à l’article 32 de la Loi sur la qualité de l’environnement;

*CONSIDÉRANT QUE* ces travaux requièrent une demande d’autorisation auprès du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Il est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal mandate la firme Les consultants S.M. Inc. à soumettre la demande d’autorisation au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques pour les travaux prévus à la programmation acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;

QUE le conseil municipal confirme son engagement à transmettre, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques une attestation de conformité des ouvrages aux plans et devis et à l’autorisation délivrée;

QUE l’attestation sera signée par l’ingénieur responsable de la surveillance des travaux.

**2018-07-184**

**11.2** **PROJET D’ÉGOUT PLUVIAL SECTEUR DOMAINE DU LAC HURON – MANDAT AUX SERVICES D’INGÉNIERIE ET D’EXPERTISE DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

*CONSIDÉRANT* *QUE* le conseil municipal, dans son budget 2018, a projeté de faire évaluer les travaux pour l’ajout d’un réseau d’égout pluvial dans le secteur du domaine du Lac Huron;

CONSIDÉRANT QUE les boulevards Huron et Rodrigue ainsi que la rue des Ormes font partie de la première phase à être évaluée;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur René-Carl Martin et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

DE mandater les services d’ingénierie et d’expertise de la MRC des Maskoutains pour déterminer les prévisions budgétaires de ce projet d’égout pluvial.

**2018-07-185**

**11.3** **ENVIRO-STEP TECHNOLOGIES INC. – SIGNATURE DU CONTRAT D’ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE DÉSINFECTION UV DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

*CONSIDÉRANT QUE* le conseil municipal a adopté le règlement 12-403 autorisant l’installation de systèmes de traitement des eaux usées avec désinfection par rayonnement ultraviolet;

*CONSIDÉRANT QUE* la prise en charge de l’entretien est la responsabilité de la municipalité;

*CONSIDÉRANT QUE* les frais d’entretien sont déterminés dans le règlement de taxation annuelle;

*CONSIDÉRANT QUE* le système de traitement Hydro-Kinetic avec désinfection UV est offert par la compagnie Enviro-Step Technologies Inc.;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

QUE monsieur Gilles Carpentier, maire et madame Lucie Paquette, directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat d’entretien des systèmes de désinfection UV des résidences isolées avec la compagnie Enviro-Step Technologies Inc.

**2018-07-186**

**11.4** **AJOUT DE BORNES-FONTAINES 4E RANG (3) ET MONTÉE DU 4E RANG (2) – DEMANDE DE SOUMISSIONS**

*CONSIDÉRANT QUE* le conseil municipal, par sa résolution 2017-10-232, a autorisé l’ajout de quatre (4) bornes-fontaines sur le 4e rang;

*CONSIDÉRANT QU’*il y a lieu d’apporter des modifications à ce projet des bornes-fontaines dont trois (3) sur le 4e rang et deux (2) sur la montée du 4e rang;

*CONSIDÉRANT QUE* le service d’ingénierie de la MRC des Maskoutains prépare un devis pour l’implantation des bornes qui seront ajoutées;

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’autoriser la directrice générale à demander des soumissions sur invitation suivant le devis proposé par les services d’ingénierie et d’expertise de la MRC des Maskoutains.

**2018-07-187**

**11.5** **RAPPORTS DES INSPECTIONS D’INSTALLATIONS SEPTIQUES – MANDAT AUX SERVICES JURIDIQUES DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil municipal jugent nécessaire de faire valider les termes de l’offre de services du Groupe Hémisphères Inc. pour l’inspection et la caractérisation des installations septiques du secteur rural;

*CONSIDÉRANT QUE* cette démarche vise à connaître les recours possibles pour les rapports dont les propriétaires contestent l’exactitude des données et pour ceux qui manquent de précisions quant à la nature des travaux à être exécutés;

IL est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

DE mandater les services juridiques de la MRC des Maskoutains pour l’étude du dossier et un avis sur les recours qui peuvent être entrepris;

QUE les membres du conseil municipal s’engagent à revoir, au besoin, les délais prescrits aux règlements sur la mise aux normes des installations septiques.

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

13. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

**13.1 DÉPÔT - RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS JUIN 2018**

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l’inspecteur en bâtiment pour le mois de juin 2018.

**13.2 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU DU 28 JUIN 2018**

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d’Urbanisme (CCU) tenue le 28 juin 2018.

**2018-07-188**

**13.3 DÉROGATION MINEURE JACQUES FORTIER POUR COBATEX INC. – LOT 4 485 697 RUE DES OSTRIERS**

Demande de dérogation mineure DM-2018-06 présentée par Jacques Fortier pour Cobatexc inc. pour le lot 4 485 697 situé sur la rue des Ostriers. L’effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la marge de recul avant d’une maison unifamiliale isolée projetée. La marge avant projetée sera de 5m au lieu de 7m. La dérogation sera de 2,00m.

*Considérant que* la configuration du terrain ne permet pas de respecter l’ensemble des marges de recul prescrites;

*Considérant* la bonne foi du propriétaire;

*Considérant que* le préjudice aux propriétaires voisins est faible;

*Considérant* le cadre bâti environnant et l’alignement des maisons dans le rond-point;

*Considérant que* les membres du CCU suggèrent à l’unanimité de recommander que la demande de dérogation soit acceptée;

IL est proposé par madame Ginette Gauvin, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée par Jacques Fortier pour Cobatexc inc. pour le lot 4 485 697 situé sur la rue des Ostriers.

**2018-07-189**

**13.4 DÉROGATION MINEURE JULIEN GAGNON POUR MARIO LETARTE – LOT 4 485 694 RUE DES HÊTRES**

Demande de dérogation mineure DM-2018-07 présentée par Julien Gagnon pour Mario Letarte pour le lot 4 485 694 situé sur la rue des Hêtres. L’effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la marge de recul avant d’une maison unifamiliale isolée projetée. La marge avant projetée sera de 5,78m au lieu de 7m. La dérogation sera de 1,22m. De plus, la galerie empiétera de 1,84m dans la zone tampon de 5m à l’arrière du terrain.

*Considérant* la préservation de l’homogénéité avec le rond-point de la rue des Ostriers;

*Considérant que* l’empiétement dans la zone tampon doit être minimisé au maximum;

*Considérant* la bonne foi du propriétaire;

*Considérant que* le préjudice potentiel au voisinage est élevé si la dérogation est acceptée telle quelle;

*Considérant* le cadre bâti environnant;

*Considérant que* les membres du CCU suggèrent à l’unanimité de recommander que la demande de dérogation soit partiellement refusée et partiellement acceptée;

IL est proposé par monsieur René Poirier appuyé par monsieur Pascal Daigneault et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

DE refuser la demande telle que présentée au dossier DM-2018-07;

D’accepter une dérogation mineure pour une marge avant de 5m afin de minimiser l’empiétement de la galerie dans la zone tampon à 1,06m pour le lot 4 485 694 situé sur la rue des Hêtres.

**2018-07-190**

**13.5 DEMANDE D’AUTORISATION AU PIIA CONSTRUCTION TOLA DUPUIS INC. – RUE MILLETTE / BOULEVARD LAURIER**

Demande présentée au PIIA, PIIA-2018-04 présentée par Construction Tola Dupuis Inc. pour le 675 à 681 boulevard Laurier. Cette demande vise l’installation d’enseignes commerciales à plat sur le bâtiment.

*Considérant que* les couleurs, les matériaux, la superficie et le volume des supports à enseignes sont harmonisés avec ceux des bâtiments environnants;

*Considérant que* les critères et objectifs du règlement 16-453 sont respectés;

*Considérant que* les membres du CCU suggèrent à l’unanimité de recommander que la demande au PIIA soit acceptée;

IL est proposé par madame Ginette Gauvin, appuyé par monsieur René Poirier, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’accepter la demande de Construction Tola Dupuis Inc. pour le 675 à 681 boulevard Laurier conditionnellement à ce que le contenu des supports, soit le lettrage et les couleurs des enseignes comme tels, soit harmonisé avec l’ensemble;

QUE le conseil municipal se garde un droit de réserve à cette fin.

**2018-07-191**

**13.6 DEMANDE D’AUTORISATION AU PIIA TOROMONT INDUSTRIES LTD – 555 BOULEVARD LAURIER**

Demande présentée au PIIA, PIIA-2018-02 présentée par Toromont Industries LTD pour le lot 2 367 921 situé au 555, boulevard Laurier. Cette demande vise l’installation et le remplacement de deux (2) enseignes commerciales, une à plat au mur et une sur poteau.

*Considérant que* les couleurs, les matériaux, la superficie et le volume des enseignes sont harmonisés avec ceux des bâtiments environnants;

*Considérant que* les critères et objectifs du règlement 16-453 sont respectés;

*Considérant que* les membres du CCU suggèrent à l’unanimité de recommander que soit acceptée la demande modifiée au PIIA;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’accepter la demande modifiée et présentée au PIIA par Toromont Industries LTD pour le lot 2 367 921 situé au 555, boulevard Laurier selon les plans déposés en date du 30 mai.

14. LOISIRS ET CULTURE

**2018-07-192**

**14.1 COURS DE YOGA – SIGNATURE DE L’ENTENTE**

*CONSIDÉRANT QUE* des cours de yoga sont organisés au local des loisirs situé au 3549, boulevard Laurier pour les 16 ans et plus;

*CONSIDÉRANT QUE* cette activité sera tenue les lundis du 18 juin au 3 septembre;

*CONSIDÉRANT QUE* l’agente des loisirs, culture et vie communautaire, a préparé l’entente à être signée avec madame Lison Leblanc responsable de l’activité;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’accepter les conditions de l’entente;

D’autoriser la dépense de 700 $ pour les services de madame Leblanc;

QUE la directrice générale est autorisée à signer l’entente avec madame Leblanc pour les cours de yoga des lundis pour la période du 18 juin au 3 septembre.

**2018-07-193**

**14.2 COURS DE YOGA ET ZUMBA PLEIN AIR – ACTIVITÉS GRATUITES**

*CONSIDÉRANT QUE* l’agente des loisirs, culture et vie communautaire, désire faire découvrir le yoga et le zumba;

*CONSIDÉRANT QUE* ces activités plein air seront tenues au parc Choquette et offertes gratuitement aux participants;

*CONSIDÉRANT QUE* madame Lison Leblanc a offert ses services en tant qu’enseignante certifiée;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’accepter la proposition faite par l’agente des loisirs, culture et vie communautaire pour ces activités plein air gratuites;

D’autoriser une dépense de 260 $ pour deux (2) cours de yoga les 4 juillet et 9 août et deux (2) cours de zumba les 18 juillet et 15 août.

**2017-07-194**

**14.3 CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE ÉTÉ 2018 – SIGNATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS**

*CONSIDÉRANT QUE* le service des loisirs organise le camp de jour et service de garde pour l’été 2018;

*CONSIDÉRANT QUE* cette activité a été acceptée et les dépenses autorisées à la séance du 7 juin 2018;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur René Poirier, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’autoriser la directrice générale à signer les contrats de travail pour les animateurs et accompagnateurs, lesquels ont été préparés par l’agente des loisirs, culture et vie communautaire.

**14.4 DÉPÔT – COMPTE-RENDU FÊTE DE LA FAMILLE 2018**

Dépôt du compte-rendu de la Fête de la famille du 9 juin 2018 préparé par l’agente des loisirs, culture et vie communautaire.

15. VARIa

**2018-07-195**

**15.1 GROUPE SCOUT 4E L’AVENIR INC. – AUTORISATION D’INSTALLER DES PANCARTES**

*CONSIDÉRANT* *QUE* le Groupe Scout 4e l’Avenir Inc. sollicite l’aide de la municipalité pour les soutenir dans le recrutement de membres;

*CONSIDÉRANT QUE* notre aide se veut une autorisation de publicité sur les clôtures des parcs Jodoin et Choquette;

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’autoriser le Groupe Scout 4e l’Avenir Inc. à procéder à l’installation d’une pancarte 4 X 10 sur les clôtures intérieures des parcs Jodoin et Choquette pour leur campagne de recrutement.

16. dépôt de documents

16.1 MRC des Maskoutains – Procès-verbal séance ordinaire 11 avril 2018

16.2 MRC des Maskoutains – Procès-verbal Comité administratif 24 avril 2018

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2018-07-196**

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l’unanimité des membres présents;

DE lever cette séance à 20 h 38.

Gilles Carpentier Lucie Paquette

Maire Directrice générale